

TRIBUNAL JUDICIAIRE
22 rue Thiers - BP 202
33505 LIBOURNE CEDEX

Service des procédures collectives

Tél : 05.57.55.36.80

Reçu le
22 JUIN 2020
SELARL EKIP'

SELARL EKIP
A l'attention de Me MANDON
2, Rue Caudéran
BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX

Libourne, le 19 Juin 2020

N° RG 20/00011 - N° Portalis DBX7-W-B7E-CVTU

Affaire : S.C.I. DE VARENNES

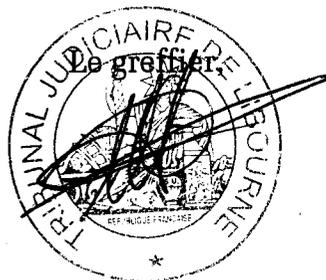
Rep/assistant : Me Alexis GAUCHER-PIOLA, avocat au barreau de LIBOURNE
Mandataire : Me Christophe MANDON (Liquidateur)

Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du 16 Juin 2020.

Cette décision peut être frappée d'appel dans un délai de dix jours à compter de sa notification.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.



JUGEMENT DU : 15 Juin 2020
DOSSIER N° : N° RG 20/00011 - N° Portalis DBX7-W-B7E-CVTU
AFFAIRE : S.C.I. DE VARENNES

Extrait des minutes du Secrétariat
Greffe du TJ de LIBOURNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
JUGEMENT OUVERTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE

COMPOSITION DU TRIBUNAL :

PRÉSIDENTE : Stéphanie FORAX

GREFFIER : Johanna DELAGER

DEMANDERESSE :

S.C.I. DE VARENNES, dont le siège social est sis 1 Rue Edmond Rostand - Les Mourennes BP64 - 33220 PINEUILH, représentée par Me Alexis GAUCHER-PIOLA, avocat au barreau de LIBOURNE,

Le 02 Avril 2020, la S.C.I. DE VARENNES a déposé une déclaration de cessation des paiements, sollicitant que le Tribunal Judiciaire de LIBOURNE ouvre une liquidation judiciaire à son profit.

Attendu que l'article 08 de l'ordonnance 25 mars 2020 permet au juge de décider, que dans les affaires où les parties sont assistées ou représentées, la procédure se déroule sans audience.

MOTIVATION

Les articles L640-1 et suivants du code de commerce permettent d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire lorsque le débiteur se trouve en état de cessation des paiements et que son redressement est manifestement impossible.

En l'espèce, il résulte des pièces produites et fournies que si la société dispose de plusieurs biens immobiliers, la gestion est lourdement impactée par les problèmes de santé de Maryse BIOT, co-gérante récemment décédée;

La société est désormais en difficulté pour faire face à son passif foncier et bancaire. En l'absence d'actifs disponibles et au regard de l'ampleur de son passif exigible, il apparaît que elle désormais en état de cessation des paiements. Personne ne pouvant assumer matériellement la qualité de gérant et déployer les efforts permettant un redressement de l'activité, il est manifeste que ce redressement est désormais impossible.

Dès lors, il convient de prononcer la liquidation judiciaire.

PAR CES MOTIFS :

Le tribunal,

Prononce la liquidation judiciaire de la S.C.I. DE VARENNES .

Fixe provisoirement au 02 Avril 2020 la date de cessation des paiements.

Désigne Marie-Laetitia MARZI en qualité de juge commissaire ou tout magistrat délégué comme juge commissaire.

Désigne la SELARL EKIP, prise en la personne de Maître Christophe MANDON, en qualité de liquidateur.

Fixe à la SELARL EKIP, prise en la personne de Maître Christophe MANDON, un délai de 12 mois à compter de ce jour pour déposer l'état des créances.

Désigne Maître Olivier SANANES, commissaire-priseur, pour dresser un inventaire et réaliser une prise du patrimoine du débiteur ainsi que des garanties qui le grèvent.

Rappelle au débiteur qu'en vertu de l'article L 641-9 du Code de Commerce il ne peut exercer, au cours de la liquidation judiciaire, aucune des activités mentionnées à l'article L 640-2 du Code de Commerce.

Fixe à deux ans le délai au terme duquel la procédure devra être examinée, conformément aux articles L 643-9 du Code de Commerce et 304 du décret du 28/12/2005.

Ordonne la notification du présent jugement aux autorités désignées à l'article 61 du décret du 21 Décembre 2005, sa publicité au BODACC et dans un journal d'annonces légales ainsi que sa notification au débiteur et, si nécessaire, sa mention au Registre du Commerce et des Sociétés conformément à l'article 63 du même décret.

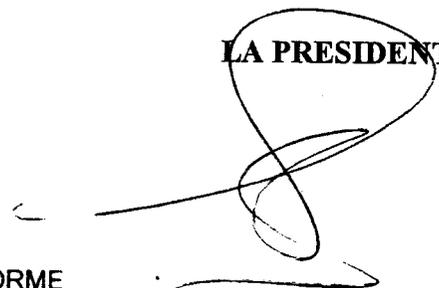
Ordonne l'emploi des dépens en frais de liquidation judiciaire.

Le présent jugement a été signé par Stéphanie FORAX, Présidente et par Johanna DELAGER, Greffier.

LE GREFFIER



LA PRESIDENTE



POUR EXPEDITION CONFORME
LE TRIBUNAL JUDICIAIRE



Demande d'ouverture de **redressement judiciaire** (L.631-1 et s. R.631-1 du code de commerce)
ou de **liquidation judiciaire** (L.640-1 et s. R.640-1 & R.631-3 c.com.)

Identification de la personne déposant la demande

Nom de naissance : **FIKRI**

Prénoms : **NASIA**

Né(e) le **01/01/78** à **Moroc**

Situation matrimoniale (en cas de mariage, préciser le régime) :

Domicile : **23 Rue des Platanes 33 220 PINEUILH**

Nom de naissance et prénoms du père : **FIKRI Abdelkader**

Nom de naissance et prénoms de la mère : **ZENNAGUI Kenza**

Qualité¹ : Dirigeant d'une société

Entrepreneur individuel (personne physique)

Assisté(e) ou représenté(e)² par :

Nom d'usage : **MAKTAB**

Nationalité : **Française**

S.C.M. D'AVOCATS
Sophie STAROSSE
Alexis GAUCHER-PIOLA
 20 av. Galliéni - BP 60091
 33503 LIBOURNE
 Tél. 05 57 55 87 30 - Fax 05 57 51 73 64

Identification de l'entreprise en difficulté

N° SIREN :

TRIBUNAL JUDICIAIRE

Forme juridique (si société) : **SCU**

02 AVR. 2020

Dénomination (si société ou EURL) :

DE VARENNES

GREFFE IRLJ

Enseigne :

Immatriculation au : RCS et/ou Répertoire des métiers ou Non inscrit

Régime particulier : EURL Auto-entrepreneur Néant

Adresse du siège social (si société) : **1, rue edouard Rostan 64 varrennes**

Adresse de l'établissement principal : **BP 64 33 220 PINEUILH**

Activité : **immobilier**

Code APE/NAF :

Date de début d'activité : **3/7/2007**

Date de cessation d'activité (le cas échéant) :

Capital social (si société) : **12000 €**

Libération totale Libération partielle

Coordonnées	Informations importantes
Téléphone : S.C.M. D'AVOCATS Portable : Sophie STAROSSE Alexis GAUCHER-PIOLA Fax : 20 av. Galliéni - BP 60091 33503 LIBOURNE Tél. 05 57 55 87 30 - Fax 05 57 51 73 64	Date de cessation des paiements ³ : Nombre de salariés (à ce jour) : 0 Nombre de salariés (dans les 6 derniers mois) : 0 Chiffre d'affaires du dernier exercice : Date de clôture du dernier exercice : inconnu 31/12/2015

¹ Pour une EURL, cocher « dirigeant d'une société ». Pour un EURL, cocher « entrepreneur individuel (personne physique) ».

² La demande d'ouverture, lorsqu'elle n'émane pas du débiteur lui-même, ne peut être reçue qu'en vertu d'un pouvoir spécial qui n'est pas inclus dans la mission de représentation et d'assistance des avocats (Com., 19/07/1988, n°86-15389).

³ Date à partir de laquelle il a été impossible de faire face au passif exigible à l'aide de l'actif disponible, c'est-à-dire la date à laquelle l'entreprise n'a plus été en mesure de régler ses dettes (confer l'article L. 631-1 du code de commerce)

	Date de clôture	Chiffre d'affaires HT	Résultat net
Année N-1) inconnu -		
Année N-2			
Année N-3			

Lieux d'exploitation en dehors de l'établissement principal			
n°	SIRET	Adresse	Greffe dans lequel l'établissement est immatriculé

Avez-vous fait l'objet personnellement d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation ou avez-vous été dirigeant d'une société ayant connu l'une de ces procédures ? oui non
 Si oui, date d'ouverture, tribunal et s'il y a lieu, dénomination de la société :

Exposez succinctement l'origine des difficultés de l'entreprise

- En cas de demande de redressement, exposez les moyens envisagés pour redresser la situation de l'entreprise en difficulté durant la période d'observation
- En cas de demande de liquidation judiciaire, expliquez pourquoi le redressement est manifestement impossible

*La cogérance est décadue, le passif trop important
 l'autre cogérant n'a pas compétence pour assurer seule
 la gérance*

ETAT DU PASSIF (dettes) de l'entreprise ou du patrimoine affecté (EIRL)⁴

Créanciers (Nom, prénom et adresse /dénomination et siège)	Échu et exigible ⁵	A échoir ⁵
Salariés :		
Établissements financiers (prêts, découverts, mobilisation de créances...) :		
Banque Populaire Ste By La Grande (Lochère du Maine période 6 3.10.13)	101 008 [€]	
Dettes fiscales et/ou sociales :		
	/	
Autres dettes (fournisseurs, crédits-bails, bailleur, divers...) :		
	/	
TOTAL DU PASSIF (échu et à échoir) :		
TOTAL GENERAL :		

⁴ L'état du passif (dettes) doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent
⁵ Dettes exigibles = dettes arrivées à échéance et pouvant être immédiatement réclamées par le créancier
 Dettes à échoir = dettes non encore arrivées à échéance

ETAT DES ACTIFS de l'entreprise ou du patrimoine affecté (EIRL)⁶

Description

Montant

Immobiliers (murs du fonds, maison, terrain... appartenant à la personne exerçant l'activité) :

*mairie 8 VARENES
23 170 LUSSAT*

80 000

Éléments corporels (matériels, mobiliers d'exploitation, véhicules, stocks...):

Éléments ou immobilisations incorporels (fonds de commerce, droit au bail, brevets, marques...):

*Dû par les clients (estimation globale du compte client, net de mobilisation)
(Détail à donner dans annexe 2):*

Titres et participations dans d'autres personnes morales :

Crédits de TVA, crédit d'impôts sur les sociétés (carry-back), dégrèvements divers... :

TOTAL GENERAL :

80 000

⁶ L'état des actifs doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent

Situation de trésorerie datant de moins d'un mois

Banques	Disponible	Découvert	
	(seulement si solde positif)	Autorisé	Utilisé
	0		
Caisse :		Solde :	0

SALARIÉS

Nom et prénom	Adresse
---------------	---------

Présents dans l'entreprise, ou en congé (maternité, parental, maladie) - ou compléter l'annexe 1

	Non
--	-----

Dont contrats rompus ou démissions :

--	--

Instances en cours au conseil des prud'hommes :

--	--

En cas d'instances aux Prud'hommes en cours, nom de l'avocat de l'employeur :

- Existe-t-il un comité d'entreprise : oui non
- À défaut, des délégués du personnel : oui non

Prénom, nom et adresse des membres du comité d'entreprise ou à défaut, des délégués du personnel habilités à être entendus par le tribunal (si déjà désignés, annexer une copie du PV d'élection) – Précisez la date de fin du mandat

--	--

L'entreprise est-elle en mesure de faire face au paiement des prochains salaires ? oui non

Personnes responsables solidairement des dettes sociales (associés de SNC, associés commandités, membres de GIE)	
Nom et prénom / dénomination	Domicile / Siège

L'entreprise exerce-t-elle une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ? oui non (Si oui, désignation de l'ordre professionnel ou de l'autorité)

L'entreprise exploite-t-elle une ou des installations classées au sens du titre 1er du livre V du code de l'environnement ? oui non (Si oui, fournir la copie de l'autorisation ou la déclaration)

L'entreprise exploite-t-elle un établissement de crédit, un établissement de monnaie électronique, un établissement de paiement ou est une entreprise d'investissement (R.613-14 s. du code monétaire et financier) ? oui non

Affiliations

N° URSSAF :

N° affiliation Pôle emploi :

Convention collective applicable :

N° TVA intracommunautaire :

Personnes s'étant portées caution de l'entrepreneur individuel ou de la société (dirigeants, associés, conjoint...)

Nom des cautions	Bénéficiaire (banque)	Montant de la caution
Narque BIOT (héritier) → héritier de thèse SARAS (ses fils) associé	Banque paribas	121 888 [€]

Documents joints à la demande (article R.631-1 et le cas échéant R.641-1 c.com.)	Oui	Non
Extrait d'immatriculation au RCS (Kbis) ou au Répertoire des Métiers de moins de 7 jours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
État actif et passif des sûretés et engagement hors bilan de moins de 7 jours	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Comptes annuels du dernier exercice	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situation de trésorerie de moins d'un mois (relevé bancaire de tous les comptes de l'entreprise et les comptes de courants des entrepreneurs individuels)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la pièce d'identité du chef d'entreprise ou du représentant légal (en cours de validité)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans le cas où l'un ou l'autre de ces documents ne peut être fourni ou ne peut l'être qu'incomplètement, indiquer les motifs qui empêchent cette production :		
La cagèrte surviante n'a aucune autre pièce.		

Je soussigné(e) demande l'ouverture d'une procédure de :

Redressement judiciaire

Liquidation judiciaire

Atteste sur l'honneur l'absence de mandat ad hoc ou de procédure de conciliation relatives à l'entreprise ou au patrimoine en cause, dans les 18 mois précédant la présente demande ou :

Déclare que dans les 18 mois précédant la présente demande :

un mandataire ad hoc a été désigné :

Date de désignation :

Son nom :

Autorité qui l'a désigné :

une procédure de conciliation a été ouverte :

Date d'ouverture :

Nom du conciliateur :

Autorité qui y a procédé :

Et s'agissant de la désignation (souhaitée, possible ou obligatoire) d'un administrateur judiciaire :

N'a pas d'administrateur judiciaire à proposer au tribunal.

ou

Souhaite proposer un administrateur judiciaire à la désignation du tribunal en la personne de (nom et adresse) :

Concernant le débiteur personne physique, en cessation des paiements et dont le redressement est manifestement impossible, souhaitant bénéficier d'un rétablissement professionnel :

Donne mon accord à l'ouverture d'une procédure de **rétablissement professionnel** et atteste satisfaire aux conditions prévues par les articles L.645-1 et L.645-2 du code de commerce, à savoir :

N'avoir pas cessé mon activité commerciale ou artisanale depuis plus d'un an, n'avoir pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une procédure de liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif ou d'une décision de clôture de procédure de rétablissement professionnel

Déclarer que la valeur de réalisation des actifs visés en page 4 est inférieure à 5 000 €
Précisez les modalités d'évaluation de ces actifs :

N'avoir employé aucun salarié au cours des six derniers mois et n'être impliqué dans aucune instance prud'homale

Ne pas avoir la qualité d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) concernant mon activité en difficulté

Fait à Pineuilh le 30/03/2022
(Signature précédée de la mention « Certifié sincère et véritable »)

Certifié sincère et véritable.



N° de gestion 2007D00118

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 14 octobre 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 499 088 524 R.C.S. Libourne
Date d'immatriculation 16/07/2007
Dénomination ou raison sociale **SCI DE VARENNES**
Forme juridique Société civile immobilière
Capital social 12 000,00 Euros
Adresse du siège 1 rue Edmond Rostand les Mourennes BP 64 33220 Pineuilh
Nomenclature d'activités française (code NAF) 6820B
Durée de la personne morale Jusqu'au 15/07/2106
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms SARDOU Thibaut Joseph
Date et lieu de naissance Le 06/04/1985 à AUBUSSON (23)
Nationalité Française
Domicile personnel Villemarmy 23130 Issoudun-Létrieux

Gérant - Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms FIKRI Najia
Date et lieu de naissance Le 01/01/1978 à OULED M'HAMED MAROC (MAROC)
Nationalité Française
Domicile personnel 49 avenue du Maréchal Foch 33220 Pineuilh

Gérant - Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms BIOT Maryse
Date et lieu de naissance Le 03/04/1955 à STE FOY LA GRANDE
Nationalité Française
Domicile personnel 8 lieu-dit Varrennes 23170 Lussat

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 1 rue Edmond Rostand les Mourennes BP 64 33220 Pineuilh
Activité(s) exercée(s) Propriété gestion et exploitation par bail location ou toute autre forme des immeubles que la sté se propose d'acquérir
Nomenclature d'activités française (code NAF) 6820B
Date de commencement d'activité 03/07/2007

Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne

36 RUE VICTOR HUGO
BP 195
33504 LIBOURNE CEDEX

N° de gestion 2007D00118

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ACTIF / PASSIF

15/10/2019

SCI VARENNES

Propriétaires SCI	Immeubles	Valeurs Immeubles	date achat	Prix achat	Valeur locative annuelle	Valeur locative mensuelle	Restants dus 31/12/18	charges annuelles emprunts	charges mensuelles emprunts	année fin	Banque	dette banques	dette TF 16-17-18	dette TF 2019	dette TF total	autres dettes
VARENNES	8 Varennes	70 000	15/10/07	140 000			95 933	13 417	1 118	27	BPACA	101 008				
Total SCI DE VARENNES		80 000		140 000			95 933	13 417	1 118			101 008	358	367	725	

Sous réserve des opérations du jour en cours d'enregistrement.
 Celles-ci peuvent être absentes de l'historique de votre compte.
 Elles sont cependant comptabilisées dans le solde affiché.

Historique du Compte Courant n° 84221241533 - Sci De Varennes

Solde créditeur au 13/09/2019 : 0,00 EUR

Pour accéder au détail d'une opération cliquez sur son montant

Date compta	Libellé opération	Ref.	Date opé	Date valeur	Débit(EUR)	Crédit(EUR)
06/09/2019	VIR.CONTENTIEUX	9256875	05/09/2019	05/09/2019		25,23
04/09/2019	COM INTERVENTION XCEBR420 2019083100028742000001 1 OPERATION	0028742	31/08/2019	31/08/2019	10,00	
03/09/2019	ABONNT CYBERPLUS XCBVX006 2019090100008526000001 HABILITATION 00115414	0008526	01/09/2019	01/09/2019	6,10	
23/08/2019	FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE XCEBR300 2019082100036191000001 REJET MR 13/08 6226157	0036191	21/08/2019	21/08/2019	10,00	
21/08/2019	INTERETS DE RETARD	6226157	21/08/2019	21/08/2019	13,87	
21/08/2019	ECH PRET REGUL ECHEANCE	6226157	21/08/2019	21/08/2019	614,13	
14/08/2019	EVI M CHARPENTIER THIBAU	ACX3HQ8	13/08/2019	13/08/2019		300,00
02/08/2019	ABONNT CYBERPLUS XCBVX006 2019080100008893000001 HABILITATION 00115414	0008893	01/08/2019	01/08/2019	6,10	
02/08/2019	COM INTERVENTION XCEBR420 2019073100048142000001 1 OPERATION	0048142	31/07/2019	31/07/2019	10,00	
23/07/2019	ANNU ECH PRET	6226157	10/07/2019	23/07/2019		1 181,19
18/07/2019	ECHEANCE PRET DONT CAP 743,01 ASS. 64,40E INT. 373,78 COM. 0,00E	6226157	10/07/2019	10/07/2019	1 181,19	
12/07/2019	EVI M CHARPENTIER THIBAU	8UCD2H5	11/07/2019	11/07/2019		300,00
05/07/2019	INTERETS DE RETARD	6226157	05/07/2019	05/07/2019	1,21	
05/07/2019	ECH PRET REGUL ECHEANCE	6226157	05/07/2019	05/07/2019	98,79	
05/07/2019	INTERETS DE RETARD	6226157	05/07/2019	05/07/2019	1,99	
05/07/2019	ECH PRET REGUL ECHEANCE	6226157	05/07/2019	05/07/2019	105,95	
05/07/2019	ARRETE DE CPTÉ 2 EME TRIMESTRE 2019 AU TEG 14,05 %	1128921	04/07/2019	30/06/2019	20,99	
04/07/2019	COM INTERVENTION XCEBR420 2019063000036565000001 1 OPERATION	0036565	30/06/2019	30/06/2019	10,00	
02/07/2019	ABONNT CYBERPLUS XCBVX006 2019070100009585000001 HABILITATION 00115414	0009585	01/07/2019	01/07/2019	6,10	
21/06/2019	FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE XCEBR300 2019061900055622000001 REJET MR 12/06 6226157	0055622	19/06/2019	19/06/2019	10,00	



A Limoges, le 9 octobre 2019

SCI DE VARENNES
1 rue Edmond Rostand
Les Mourennes
33220 PINEUILH

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
SERVICE CONTENTIEUX
10 Quai des Queyries
33072 BORDEAUX Cédex

LETTRÉ RECOMMANDÉE A.R.

AFFAIRE: 164008 : DE VARENNES SCI
Suivie par: Sophie Saladin-Delage
05.55.45.34.61 - sophie.saladin-delage@bpaca.banquepopulaire.fr

Madame, Monsieur,

par courrier recommandé en date du 23 septembre 2019 notre Etablissement vous informait de l'existence de plusieurs échéances impayées sur le prêt 06226157 qui vous a été consenti.

Nous vous demandons de procéder à leur régularisation dans un délai de huit jours à compter de la réception dudit courrier recommandé ou de prendre contact avec notre Service, sous ce même délai, afin de trouver une solution amiable.

A ce jour, nous constatons l'absence de régularisation des échéances impayées.

Conformément aux clauses des contrats, le non paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate du prêt en l'absence de régularisation dans le délai imparti.

Par conséquent, nous sommes contraints de constater que la déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues nous est à ce jour acquise et vous mettons en demeure de nous adresser la somme totale de 101 008,23 Euros (suivant décompte joint temporairement arrêtés à la date de ce jour) dans un délai de huit jours à compter de la réception de la présente.

Nous nous tenons encore une fois à votre disposition afin de trouver une solution amiable à notre différend. A défaut de contact sous huitaine permettant d'aboutir à un accord, nous serons, dès lors, contraints d'engager une procédure judiciaire à votre encontre, dont les frais seront mis à votre charge.

Dans l'attente de votre règlement,
nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

10, quai des Queyries
33072 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 01 86 86
Télécopie : 05 56 81 35 48
www.bpaca.banquepopulaire.fr



Sophie Saladin-Delage
Service Contentieux



A Limoges, le 9 octobre 2019

M^{me} Maryse BIOT
18 Les Chapelains
33220 ST ANDRE ET APPELLES

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
SERVICE CONTENTIEUX
10 Quai des Queyries
33072 BORDEAUX Cédex

LETTRE RECOMMANDÉE A.R.

AFFAIRE: 164008 : DE VARENNES SCI
Suivie par: Sophie Saladin-Delage
05.55.45.34.61 - sophie.saladin-delage@bpaca.banquepopulaire.fr

Madame,

nous revenons vers vous dans le cadre du dossier ci-dessus référencé.

Par courrier recommandé daté du 23 septembre 2019, notre Etablissement vous a informée, en votre qualité de caution solidaire, de l'existence de plusieurs échéances impayées sur le prêt n°06226157 consenti par notre Etablissement à la SCI DE VARENNES.

Nous vous demandons de procéder à leur régularisation dans un délai de huit jours à compter de la réception dudit courrier recommandé ou de prendre contact avec notre Service, sous ce même délai, afin de trouver une solution amiable.

A ce jour, nous constatons l'absence de régularisation des échéances impayées.

Conformément aux clauses du contrat, le non paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate du prêt en l'absence de régularisation dans le délai imparti.

Par conséquent, nous sommes contraints de prononcer la déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues et vous mettons en demeure, en votre qualité de caution solidaire, de nous adresser la somme totale de 121 888,53 Euros (selon votre engagement de caution qui couvre le principal ainsi qu'un montant forfaitaire de 30% en plus pour les intérêts, commissions, frais et accessoires et le cas échéant les intérêts et pénalités de retard) dans un délai de huit jours à compter de la réception de la présente.

Nous nous tenons encore une fois à votre disposition afin de trouver une solution amiable à notre différend. A défaut de contact sous huitaine permettant d'aboutir à un accord, nous serons, dès lors, contraints d'engager une procédure judiciaire à votre encontre, dont les frais seront mis à votre charge.

Dans l'attente de votre règlement,
nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Sophie Saladin-Delage
Service Contentieux

Décompte pour la période du 10/05/2019 au 30/09/2019

DE VARENNES SCI (Dossier n° 164008 - décompte n° 76965 SCI DE VARENNES)

Engagement n° 84221241533 PRT-Prêt Habitat Contrat n° 06226157

Devise : EUR

Personnes concernées :
SCI DE VARENNES

Débiteur

Opérations réalisées pendant la période			Imputation des règlements			Calcul des intérêts de la période			Sommes dues après opérations	
Date	Libellé	Débit	Crédit	Principal	Intérêts	Taux	Nombre jours	Intérêts	Principal	Intérêts
10/05/2019	ECHÉANCE PRET ECHÉANCE IMPAYEE	468,27		-468,27	0,00				468,27	0,00
10/06/2019	Intérêts du 10/05/2019 au 10/06/2019					4,90	31	1,95	468,27	1,95
10/06/2019	ECHÉANCE PRET ECHÉANCE IMPAYEE	1 181,19		-1 181,19	0,00				1 649,46	1,95
10/07/2019	Intérêts du 10/06/2019 au 10/07/2019					4,90	30	6,64	1 649,46	8,59
10/07/2019	ECHÉANCE PRET ECHÉANCE IMPAYEE	1 181,19		-1 181,19	0,00				2 830,65	8,59
10/08/2019	Intérêts du 10/07/2019 au 10/08/2019					4,90	31	11,78	2 830,65	20,36
10/08/2019	ECHÉANCE PRET ECHÉANCE IMPAYEE	1 181,19		-1 181,19	0,00				4 011,84	20,36
10/08/2019	PRET VIRE A CTX	90 048,57		-90 048,57	0,00				94 060,41	20,36
11/09/2019	Intérêts du 10/08/2019 au 11/09/2019					4,90	32	404,07	94 060,41	424,44
11/09/2019	VIREMENT SEPA M CHARPENTIER THIBAUD		300,00		0,00				93 760,41	424,44
30/09/2019	Intérêts du 11/09/2019 au 30/09/2019					4,90	19	239,15	93 760,41	663,59
	TOTAL	94 060,41	300,00							

Nature des sommes dues	Montant à l'origine	Montant restant dû à la date d'arrêt
Principal :		93 760,41
Intérêts :		663,59
Indemnité Forfaitaire :		6 584,23
Intérêts et frais jusqu'à parfait règlement :		MEMOIRE
TOTAL DU :		101 008,23